

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DICOM 20** Convention d'Occupation du Domaine Public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2021.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland, au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2021.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2021, jointes en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2021, jointes en annexe, seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 70, compte-nature 70-323, fonction P022.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**